

Droit d'heritage des enfans, du conjoint survivant et la quotité disponible

Par **Tayto8877**, le **15/03/2021** à **10:56**

Bonjour,

J'ai des questions relatives à la succession.

Ma situation familiale est la suivante:

J'ai deux enfants nés de ma précédente union.

Je suis remarié avec le contrat de séparation de biens.

Je n'ai pas d'enfant commun avec mon épouse actuelle.

Mon patrimoine est de 300.000€

Je souhaite poser des questions suivantes, dans le cas de mon décès :

- 1. Quel est le montant que chaque enfant a droit de hériter ?
- 2. Quel est le montant que mon épouse survivante a droit de hériter ?
- 3. Quel est le montant de la quotité disponible ?

Merci d'avance de votre réponse.

Cordialement